



REUNION OBSERVATOIRE IDF DES RISQUES TRAVAUX SUR RESEAUX

Date : Mercredi 20 Septembre 2017

PRESENTS

- **Président** : Benito BRUZZO.
- **Mesdames** : Tamara LEYLAVERGNE, Liliás LOUVET, Valérie MEDINGER, Catherine WEILER.
- **Messieurs** : Christophe CHAILLEY, Mathieu DRENO, Thierry ESCAFFRE, Nicolas FLACH, Georges LE CORRE, Bruno MAGEN, Jean-François MAREGIANO, François PEAN, Charles-Henri TAVEL.
- **Invité Spécial** : Jean BOESCH, Chef du Bureau de la sécurité des équipements à risques et des réseaux, ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

EXCUSES

- **Mesdames** : Ariane GRAZIANI, Aurélie PAPES.
- **Messieurs** : Yvain DARCO, Lionel GIRAUDEAU, Philippe LELONG, Iman LETAIEF, Gilles MOUTIN, Yves NOTIN, Jean-Lou PRAUD,, Stéphane RUIZ, Guirec SERVAN, Pierre SROCZYNSKI, Patrick VILLETTE.

RAPPORTEUR

- Pierre-Yves ROLLIN

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 21 JUIN 2017

- Benito BRUZZO demande aux observateurs s'ils ont des remarques sur le dernier compte-rendu.

Tamara LEYLARGNE indique qu'il manque une précision à la page 2, dans la partie relative à Protys du « Bilan des incidents » : à la ligne 2, après « mai 2017 », elle demande à ce que soit ajouté « en Ile-de-France ».

Le compte-rendu du 21 Juin 2017 n'appelant pas d'autres remarques, est adopté.

BILAN DES INCIDENTS (Données pour la région Ile-de-France)

■ GrDF

Cet été a été observé une forte recrudescence des incidents réseaux, notamment liée au recours à l'intérim (et donc à des personnels moins bien formés) par les entreprises.

Malgré cette hausse, le ratio d'endommagement par rapport à 100 DICT est de 0,43 % (depuis le début de l'année 2017), ce qui est mieux qu'en 2016 (0,45%) et 2015 (0,49%).

Entre janvier et août 2017, le nombre de dommages est de 389, soit une baisse de 7,6 % des dommages par rapport à l'année 2016 sur la même période.

Le nombre de dommages aux ouvrages GrDF sous MOA de collectivités locales est également plus faible entre janvier et août 2017 par rapport à toutes les années antérieures sur la même période. En effet, seulement 133 dommages ont été constatés en Ile-de-France, contre plus de 150 les années précédentes.

■ ENEDIS

Entre janvier 2017 et août 2017, le nombre de dommages à baisser en Île-de-France de 4,96 % par rapport à 2016 sur la même période. Deux départements font exception à cette tendance : La Seine-et-Marne (+ 41,82 %) et le Val d'Oise (+ 17,07 %).

Entre janvier et août 2017, 441 dommages aux ouvrages étaient recensés, ce qui est inférieur aux années 2015 et 2016 sur la même période.

Le ratio d'endommagement par rapport à 100 DICT est de 0,42 % entre janvier et août 2017, ce qui est pour le moment mieux que pour le total de l'année 2016 (0,47 %).

■ RTE

Il n'y a eu aucun incident significatif depuis la dernière réunion de l'Observatoire en juin dernier.

Lilias LOUVET informe les observateurs que deux campagnes de prévention vont être menées par RTE, l'une avec les pompiers, l'autre avec les agriculteurs, et ce afin de les sensibiliser aux risques liés aux réseaux aériens.

Jean BOESCH en profite pour informer les observateurs que le ministère réfléchit à la possibilité de faire en sorte que les chauffeurs de camions-bennes aient l'AIPR.

Benito BRUZZO rappelle qu'un Flash d'information sur les risques à proximité des réseaux aériens a été réalisé et diffusé à l'été 2016 par l'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux.

■ Protys

Si l'on compare les évolutions cumulées entre les mois de janvier et août 2016 par rapport aux mois de janvier et août 2017 en Ile-de-France, on observe une progression significative des déclarations de 7 %. Cette progression des déclarations sur cette période est :

- principalement tirée par les ATU (+22 %), les DC (+13 %) et les DT (+12 %),
- les DICT ont quant à elles régressé de 8 %, pour représenter en août 2017 ¼ des déclarations.

Ces évolutions sont principalement liées à un phénomène de rattrapage, dans lequel de nombreux chantiers sont lancés, et notamment de petits chantiers (expliquant la forte hausse des DC).

■ TRAPIL

Il n'y a pas eu de dommages significatifs depuis la réunion de l'Observatoire de juin dernier.

Le nombre de DT reçues a augmenté de 2 %.

La canalisation entre Gennevilliers et Ivry va être fermée, ce qui va réduire le réseau de Trapil (d'actuellement environ 900 Km sur l'Ile-de-France).

■ GRT Gaz

Il n'y a pas eu de dommage majeur sur le réseau GRT Gaz depuis juin dernier.

■ DRIEE

La DRIEE a réalisé 22 inspections en Ile-de-France depuis le début de l'année 2017.

Elle a délivré 5 amendes administratives à des entreprises de travaux, dont

- Deux pour de gros accrochages dans les Yvelines,
- Une en Essonne.

Une discussion avec un maître d'ouvrage n'a pas évolué, alors qu'un avertissement a déjà été réalisé l'année dernière pour ce même MOA. La DRIEE a donc proposé qu'il soit sanctionné et considéré comme récidiviste.

La DRIEE constate :

- qu'il subsiste des problèmes du côté des entreprises de travaux (même si certaines ne posent pas de soucis),
- que les maîtres d'ouvrages ont globalement fait des efforts,
- qu'au niveau des exploitants, certains sont en reculs et d'autres en progrès.

SEMAINES REGIONALES DE LA PREVENTION

- Christophe CHAILLEY rappelle que les Semaines de la Prévention se sont tenues du 1^{er} Juin au 7 Juillet 2017, et qu'elles avaient une vocation pédagogique.

Il précise que Véolia a refusé que des visites soient effectuées sur ses chantiers par d'autres concessionnaires.

C. CHAILLEY fait un retour général sur cet événement.

Chiffres clés :

- 707 visites effectuées (vs 751 en 2016).
- Nombre de communes visitées 287 (vs 247 en 2016).
- Nombre d'entreprises visitées 165 (vs 175 en 2016).
- % de chantiers visités dont la surface est supérieure à 100 m² : 33% (vs 33% en 2016).
- Chantiers sous MOA opérateur : 40% (vs 51% en 2016).

Sur les 707 visites effectuées, 1952 méls ont été envoyés, et 44 000 données ont été collectées (contre 13 518 pour l'édition 2016).

Le taux de mesure de l'exigence réglementaire, calculé par l'application Visa, était de 72,4 %. Ce taux est à prendre avec des réserves, en raison de la différence d'appréciation avec lequel le compte-rendu est réalisé.

4% des chantiers visités n'avaient pas de DICT.

Dans 45 % des visites effectuées, il y avait une pelle avec chauffeur de location qui réalisait le terrassement sur le chantier.

Dans 98 % des cas, un accès aux organes de sécurité était effectif.

ACTUALITES GROUPE COMMUNICATION & BONNE PRATIQUES

- Catherine WEILER informe les observateurs que le GT Communication se réunit ce mercredi 20 septembre à 14h.

Elle leur présente les deux versions de la fiche pratique « arrêts de travaux », et sollicite leur avis sur ces deux versions. Après échanges, les observateurs expriment une préférence pour la version 2 Bis de la fiche pratique (voir ci-dessous).

FICHE PRATIQUE N° 2

ARRET DE TRAVAUX : UNE OBLIGATION PARTAGEE POUR PREVENIR LES RISQUES TRAVAUX LIES AUX RESEAUX



STOP AUX INCIDENTS SUR RESEAUX !

Pour éviter ce type de sinistre, l'arrêt de travaux est parfois nécessaire.

C'est non seulement un droit mais une obligation où chaque partie prenante a un rôle.



Projet 2
Du 21/06/2017

Avant démarrage :

- Absence de réponse à la DICT d'un exploitant d'ouvrage sensible
- Absence de transmission à l'entreprise exécutant les travaux, de la part du maître d'ouvrage : des résultats des IC, des plans localisant les réseaux dont le maître d'ouvrage est lui-même exploitant.
- Absence de marquage piquetage

En cours de travaux :

- Branchement d'un réseau sensible situé à l'extérieur du fuseau des 2 m
- Différence entre l'état du sous-sol et les informations portées à la connaissance de l'entreprise exécutant les travaux (ex : découverte d'un réseau non cartographié, écart de position...)
- Endommagement même superficiel
- Constat d'un ouvrage d'un réseau sensible pris dans le revêtement de chaussée



Le rôle de chacun

- Arrêt du chantier par l'entreprise exécutant les travaux
- Information du maître d'ouvrage (ou de son représentant) par l'entreprise exécutant les travaux
- Analyse de la situation par le maître d'ouvrage (ou de son représentant) avec l'entreprise
- Sollicitation par le maître d'ouvrage du ou des exploitants(s) d'ouvrage(s) concernés
- Intervention de l'exploitant de réseau sous 48h dans le cas de différence notable entre la cartographie et l'état du sous-sol (branchement ou conduite principale)

Comment ?

Dans tous les cas un constat contradictoire d'arrêt de travaux (imprimé cerfa 14767*01) est initié par l'entreprise et complété par le maître d'ouvrage.



Incidence financière ?

Les arrêts de chantier préventifs sont supportés financièrement par le maître d'ouvrage.

En cas d'endommagement, l'incidence financière est supportée par le ou les responsable(s) du sinistre. Les parts de responsabilités peuvent être définies avec l'aide du comité de concertation régional de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux – adresse tél....

Pour en savoir plus...

FICHE PRATIQUE N° 2

ARRET DE TRAVAUX : UNE OBLIGATION PARTAGEE POUR PREVENIR LES RISQUES TRAVAUX LIES AUX RESEAUX



STOP AUX INCIDENTS SUR RESEAUX !

Pour éviter ce type de sinistre, l'arrêt de travaux est parfois nécessaire.

C'est non seulement un droit mais une obligation où chaque partie prenante a un rôle.



Projet 2 bis
Du 21/06/2017

Avant démarrage :

- Absence de réponse à la DICT d'un exploitant d'ouvrage sensible
- Absence de transmission à l'entreprise exécutant les travaux, de la part du maître d'ouvrage : des résultats des IC, des plans localisant les réseaux dont le maître d'ouvrage est lui-même exploitant.
- Absence de marquage piquetage
⇒ L'entreprise exécutant les travaux ne démarre pas les travaux

En cours de travaux :

1. En cas d'ouvrage mal positionné

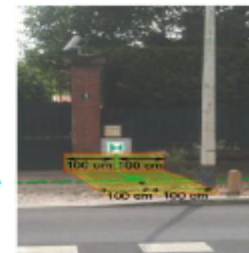
- Branchement d'un réseau sensible situé à l'extérieur du fuseau des 2 m
- Différence entre l'état du sous-sol et les informations portées à la connaissance de l'entreprise exécutant les travaux (ex : découverte d'un réseau non cartographié, écart de position...)
- Constat d'un ouvrage d'un réseau sensible pris dans le revêtement de chaussée
⇒ Arrêt du chantier par l'entreprise exécutant les travaux qui informe le maître d'ouvrage
⇒ Analyse de la situation par le maître d'ouvrage (ou de son représentant) avec l'entreprise // Rédaction du constat contradictoire d'arrêt de travaux (imprimé cerfa 14767*01)
⇒ Sollicitation par le maître d'ouvrage du ou des exploitants(s) d'ouvrage(s) concernés
⇒ Intervention de l'exploitant de réseau sous 48h dans le cas de différence notable entre la cartographie et l'état du sous-sol (branchement ou conduite principale)

Ces arrêts de chantier dits « préventifs » sont supportés financièrement par le maître d'ouvrage.

2. En cas de déplacement, d'accrochage, d'endommagement même superficiel

- ⇒ Arrêt du chantier par l'entreprise exécutant les travaux qui informe l'exploitant de réseau et le maître d'ouvrage
- ⇒ Analyse de la situation par l'exploitant de réseau avec l'entreprise // Rédaction du constat contradictoire de dommage (imprimé cerfa 14766*02)

L'incidence financière est supportée par le ou les responsable(s) du sinistre. Les parts de responsabilités peuvent être définies avec l'aide du comité de concertation régional de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux – adresse tél....



Pour en savoir plus :

Guichet Unique – Construire sans détruire :
www.reseaux-et-connexions.gouv.fr
Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux :
http://www.ftp.fr/idf/travaux-publics/p_689112/telechargez-les-lettres-d-information*cid=cc_677672

Benito BRUZZO rappelle l'importance de ces fiches pratiques ainsi que la nécessité de faire redescendre l'information dans les entreprises au plus près des équipes.

- Catherine WEILER présente le projet de Newsletter n°14 qui sera retravaillée lors de la prochaine réunion du GT Communication, et annonce qu'une Newsletter n°15 sera réalisée d'ici le Forum de mars 2018 de l'Observatoire.

- QCM : Benito BRUZZO présente les résultats

QCM : Résultats en Ile-de-France entre janvier et mai 2017

	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Taux de réussite
Opérateurs	1311	1229	94%
Encadrants	1145	1045	91%
Concepteurs	636	599	94%

- Carte AIPR

Benito BRUZZO présente les cartes AIPR. Il indique que les photos ont été supprimées car elles seront aussi présentes sur les cartes BTP. Il précise également que le n° de ticket du QCM sera ajouté sur les cartes.

Christophe CHAILLEY informe les observateurs qu'une question sera intégrée à l'application Visa sur l'évolution des cartes AIPR.

Point financier

Benito BRUZZO informe les observateurs que l'Observatoire a un budget de 22 000 € pour 2017, et devrait dégager un surplus de 2 300 € cette année. Une cotisation non recouvrée pour 2016 : Syntec.

Questions diverses

- Jean-François MAREGIANO informe les personnes présentes que l'ESTP monte une plateforme de formation en alternance pour les métiers de VRD, et que la FNEDRE participera à cette formation.

Benito BRUZZO propose à Jean-François MAREGIANO d'écrire un article pour la Newsletter 15 sur ce sujet. Il accepte cette proposition.

- Tamara LEYLAVERGNE informe les observateurs qu'un gros travail a été réalisé par le GP 1 de l'Observatoire national sur des affiches de prévention, et ce sur plusieurs thèmes (AIPR, marquage piquetage, etc.). Elle précise que ces affiches seront bientôt diffusées.

Prochaine réunion de l'Observatoire :

Mercredi 13 décembre à 9h30